

INFORMATIONS– INSCRIPTIONS SAISON 2026-2027

A lire et à conserver

Reprise des cours

Les cours reprendront à partir du **lundi 14 septembre 2026**. Les personnes n'ayant pas fait leur pré-inscription ne pourront pas accéder aux cours indiqués « **complet** ».

Votre inscription

Votre dossier devra comprendre :

- Le document **Phase III**, complété avec certificat médical ;
- Le bordereau de versement ;
- Vos **3 chèques**, qui seront encaissés en septembre, en janvier, en avril.

Dépôt du dossier

Une permanence d'inscription se tiendra le **lundi 14 septembre** à la **Maison des Associations**, chemin de Saint-Claude à Antibes. Vous pouvez également déposer votre dossier dans la boîte aux lettres de la Maison des Associations.

Attention : tout dossier incomplet sera refusé.

Vos règlements

Premier chèque : merci de regrouper le montant de votre adhésion (cotisation + assurance obligatoire) ainsi que le règlement de vos activités du 1er trimestre.

Deuxième et troisième chèques : ils correspondent uniquement au paiement des activités trimestrielles.

REMISES A APPLIQUER POUR SAISON 2026/2027

NOMBRE D'ACTIVITÉ	COUT INITIAL	REMISE A APPLIQUER	MONTANT 1ER TR		MONTANT 2EM TR	MONTANT 3EM TR
1 ACTIVITÉ	40€	0	40	+ INSCRIPTION	40	40
2 ACTIVITÉS	80€	-20€	60	+ INSCRIPTION	60	60
3 ACTIVITÉS	120€	-40€	80	+ INSCRIPTION	80	80
4 ACTIVITÉS	160€	-60€	100	+ INSCRIPTION	100	100

Tarif couple

Le tarif couple est applicable uniquement lorsque **les deux membres du couple sont inscrits à l'association**.

Engagement annuel

L'inscription à une activité constitue un **engagement annuel**, du **15 septembre au 27 juin 2027**.

Toutefois, le non-encaissement d'un chèque trimestriel ou son remplacement par un nouveau règlement pourra être accordé dans les cas suivants :

- Hospitalisation (sur présentation d'un bulletin d'hospitalisation) ;
- Problème médical (sur présentation d'un certificat médical) ;
- Déménagement dans une autre commune (sur présentation d'un justificatif de domicile).

Nouveau cours de gym

Face au succès des cours de gym, un **nouveau cours** est ouvert. Ce cours sera assuré par **Alexandra**, qui a déjà effectué plusieurs remplacements au sein du club.

Attention : si le nombre d'inscriptions est insuffisant à l'issue du premier trimestre, ce cours pourra être suspendu.

Vacances scolaires

Pas de cours pendant les vacances de Noël.

Pendant les autres vacances scolaires les cours peuvent être maintenus après autorisation des services de la mairie.

Changement d'activité et cours d'essai

Il est possible de changer d'activité en cours d'année en adressant une demande par mail ou par courrier, sous réserve des places disponibles.

Pendant le trimestre d'hiver, les personnes pratiquant une activité en extérieur (aquagym, longe-côte, etc.) peuvent demander à intégrer un cours en salle. Cette demande est à effectuer dès l'inscription.

Chaque adhérent peut bénéficier de **deux cours d'essai maximum par saison**, toutes activités confondues.

Cours annulés

Seuls les cours annulés de notre fait pourront être récupérés.

DIFFUSION D'IMAGE

Dans le cadre du site web ou de la promotion, le club peut être amené à diffuser des photos ou des vidéos des différentes activités ou manifestations. A défaut de s'y opposer par écrit, toute personne inscrite autorise le club à utiliser ces photos ou vidéos.